

POLIA INLOVE

POLitiques et dispositifs d'Intégration pour l'Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie – une comparaison européenne – INtegrated LOnG term care for Vulnerable elderly in Europe

Le projet POLIA INLOVE a obtenu un financement dans le cadre de la première vague d'appels à projets innovants de l'USPC à hauteur de 100 000 € pour une durée de 24 mois. Le projet a débuté en novembre 2013.

PORTEURS DU PROJET

Blanche Le Bihan (CRAPE UMR 6051) et Léonie Hénaut (CSO UMR 7116)

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaire 1 : EHESP

Partenaire 2 : Sciences-Po Paris

Equipe EHESP : Blanche Le Bihan, Marie-Aline Bloch, Arnaud Campéon, Alis Sopadzhiyan

Autres membres de l'équipe : Isabelle Mallon (MCF Université Lyon 2, Max Weber UMR 5283).

Equipe Sciences-Po Paris : Léonie Hénaut, Daniel Benamouzig (CR au CNRS, CSO).

Le projet associe également Isabelle Mallon (MCF Université Lyon 2, Max Weber UMR 5283) et mobilise des experts dans chacun des pays étudiés.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'ambition du projet POLIA INLOVE est de contribuer aux débats sur les politiques de soins de longue durée (*Long term care*) en analysant, de manière comparative et qualitative, les dispositifs de prise en charge intégrée (*integrated care*) actuellement expérimentés en Europe pour améliorer la coordination des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. En s'intéressant à trois pays européens – la France, le Royaume Uni et la Suède – l'étude vise à analyser les problèmes de coordination communs aux différents pays et les dimensions plus spécifiques propres à chacun à au moins deux niveaux. D'une part, il s'agit d'analyser la trajectoire des politiques en matière de soins de longue durée en interrogeant à la fois la manière dont la coordination devient ou non enjeu de l'action publique et la logique que sous-tend cette action dans chacun des pays. D'autre part, l'étude vise à explorer les solutions concrètes expérimentées au niveau opérationnel, en posant la question des conditions pour l'efficacité des dispositifs d'intégration sur le territoire.